

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

| | | | |
|--------------------------------|----|---------------------------|-----------|
| Nombre de délégués en exercice | 47 | Absents représentés : | 8 |
| Présents | 33 | Absents non représentés : | 6 |
| VOTANTS | | | 41 |

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Sorgues, le 24 octobre 2022, après convocation légale reçue le 18 octobre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Valérie PEYRACHE, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Cyrille GAILLARD (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Florence GUILLAUME (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Aurélie VERNHES (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT).

Etaient Absents non représentés :

M. Jean BERARD, Mme Nadège BOISSIN, Mme Isabelle DUCRY, Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Jean-Claude RUSCELLI.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : M. Gêrôme VIAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de l'appel à projet
« Plus en Avant'' pour la réalisation de Travaux d'aménagement, de sécurisation et de
mise aux normes du pôle intercommunal de valorisation des déchets de Pernes-les-
Fontaines– Approbation du plan de financement**

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, rappelle à l'assemblée que Les Sorgues du Comtat souhaite poursuivre sa politique de réduction des déchets et d'augmentation de leur valorisation (objectif 3.2 du contrat de relance et de transition écologique signé le 14/12/2021) dans la continuité des investissements réalisés en 2021 (Création d'une plateforme de récupération et de valorisation des déchets verts sur la commune d'Althen-des-Paluds). Cet objectif s'inscrit en cohérence avec la stratégie départementale Vaucluse 2025-2040 et notamment avec les axes suivants : développement des filières de

revalorisation ou de recyclage (économie circulaire) et traitement des déchets ménagers et assimilés (Environnement/protection des ressources).

La Communauté d'Agglomération possède deux déchetteries sur son territoire. Afin d'améliorer le service aux usagers et de mieux valoriser les déchets avec l'augmentation constante de la fréquentation, Les Sorgues du Comtat proposent de nouveaux aménagements.

En 2021, une plateforme de valorisation des déchets verts a été créée afin de désengorger les sites et de valoriser le broyat (déchets verts des services de l'Agglomération).

Aujourd'hui, la déchetterie de Pernes-Les-Fontaines (Les Jonquières), en service depuis 20 ans, et dont la fréquentation a très fortement augmenté depuis la crise sanitaire, doit être modernisée afin de proposer un meilleur service public aux usagers et constituer un véritable pôle de valorisation des déchets.

Le projet de rénovation prévoit deux volets :

- Un volet sécurisation pour lutter contre les vols et la défense incendie
- Un volet environnemental et valorisation avec un espace « troc / réemploi »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/46/7.5/24.01.2022-13 par laquelle M. le Président de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat est autorisé à solliciter l'Etat pour l'octroi d'une Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2022 et par laquelle le conseil communautaire des Sorgues du Comtat approuve le plan de financement pour le projet d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes du pôle intercommunal de valorisation des déchets de Pernes-les-Fontaines ;

VU l'arrêté d'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2022 d'un montant de 67 783,10 € correspondant à un taux de subvention de 35% ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite engager des travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes du pôle intercommunal de valorisation des déchets de Pernes-les-Fontaines ;

Considérant que les travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes du pôle intercommunal de valorisation des déchets de Pernes-les-Fontaines sont d'un montant de dépenses estimé à 193 666,00 € HT soit 232 399,20 € TTC ;

Considérant que ce projet est éligible au titre de l'appel à projets « Plus en Avant » car entrant dans le champ du cahier des charges du dispositif, suivant :

- **Environnement / protection des ressources**
 - *Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, adduction d'eau potable, assainissement, traitement des déchets ménagers et assimilés.*

VU la décision n° CC/46/7.5/2022-122 du 19 septembre 2022 par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat décide de solliciter pour la réalisation de travaux une aide financière de 35% auprès du département de Vaucluse soit un montant de 67 783,10 € HT

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le nouveau plan de financement ci-dessous pour la réalisation de Travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes du pôle intercommunal de valorisation des déchets de Pernes-les-Fontaines

| | Coût HT | Coût TTC | Pourcentage |
|-----------------|-----------|-----------|-------------|
| Autofinancement | 58 099,80 | 69 719,76 | 30% |
| Etat-DETR2022 | 67 783,10 | 81 339,72 | 35% |
| CD 84 | 67 783,10 | 81 339,72 | 35% |

AUTORISE le Président, ou en son absence un des Vice-présidents, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

